

« Les épars désassortis¹ »

D'où j'ai désigné de la passe cette mise à l'épreuve de l'historisation de l'analyse, en me gardant cette passe, de l'imposer à tous parce qu'il n'y a pas de tous en l'occasion, mais des épars désassortis. Je l'ai laissée à la disposition de ceux qui se risquent à témoigner au mieux de la vérité menteuse².

En ce moment se tient à deux pas d'ici, à la Maison des Mines, une réunion en hommage à Jean Clavreul décédé le 28 octobre dernier. Je m'y serais volontiers rendu si je ne n'étais engagé à parler aujourd'hui au Collège de la passe.

Jean Clavreul fut le premier secrétaire de l'École freudienne de Paris puis, en 1969 sur décision de Lacan, vice-président de l'E.F.P. Mais il fut surtout avec Lacan et Moustapha Safouan membre de tous les jurys d'agrément de l'École freudienne du début du fonctionnement de la procédure de la passe, en 1970, jusqu'à sa dissolution en 1980. J'ai longtemps pensé que là se trouvait la raison pour laquelle je les avais rejoints en 1983 lorsqu'ils fondèrent, avec d'autres, la Convention psychanalytique. Mais est-ce vraiment sur des motifs de cet ordre que se fabriquent les institutions analytiques ? Ne serait-ce pas plutôt, comme on dit, vulgairement, "sous transfert" ? Pour ma part, je préfère dire, "avec" le transfert ou "du fait" du transfert. Pour ce qu'il en était de Jean Clavreul, ce transfert s'était opéré par le truchement du symptôme, d'un symptôme commun — le symptôme du père — « le poumon, le poumon vous dis-je³. » Quant à Moustapha Safouan, me revenait à l'oreille, à chacune de nos rencontres, dans la musique même de sa voix, une composante perdue de ma langue maternelle. Et puis le temps a pris son temps, ainsi va le temps de l'analysant, il faut toujours un peu de temps pour que le travail du transfert débouche sur un transfert de travail.

Puisque le calendrier m'en donne l'occasion, je vais en profiter pour revenir sur les débats qu'a suscités la procédure de la passe jusqu'à la fin de

¹ Intervention faite à la réunion publique du Collège de la passe du 13 janvier 2007, reprise au mois d'août 2007 après la sortie du livre de J. Clavreul, *L'homme qui marche sous la pluie*, Paris, Odile Jacob, juin 2007.

² J. Lacan, « Préface à l'édition anglaise du *Séminaire XI* », *Autres Écrits*, Paris, Seuil, 2001, p. 573.

³ Molière, *Le malade imaginaire*, acte III, scène X.

l'E.F.P. et sur les positions prises par Clavreul à cette occasion. Celles-ci feront point d'appui pour tenter d'articuler quelques mots sur une question qui a été soulevée dans nos réunions fermées, relative au transfert dans la passe. Je vais donc poursuivre dans la voie dans laquelle s'est engagée Frédérique Saldès dans son intervention du mois de novembre dernier.

De la Convention psychanalytique je ne retiendrai que les deux points qui me l'ont fait quitter et qui ont décidé de ma participation d'abord à Dimensions freudiennes puis à l'E.P.S.F. L'un concerne plus particulièrement la structure de la Convention, l'autre est relatif à la passe :

1. Le premier point fut l'expérience désastreuse de la stricte séparation structurelle entre l'instance qui représentait ce que nous appelons "l'analytique", le Conseil⁴, d'une part, et le comité de coordination, le bureau, qui représentait "l'associatif" d'autre part. Le "Collège de la passe et du devenir analyste", qui s'occupait de la procédure de la passe, n'avait aucune spécificité par rapport aux autres "collèges" : cartels, enseignement, etc. Cette séparation ne pouvait que créer antagonismes, oppositions et conflits, ce qui d'ailleurs s'est produit. À l'issue de cette expérience il m'a paru nécessaire que cette articulation entre l'instance représentant "l'analytique" et celle représentant "l'associatif" soit structurelle. C'est, à l'E.P.S.F., la fonction du président.

2. Le second point porte sur la place et la fonction de la passe à la Convention psychanalytique et la confusion portant sur le titre « d'analyste membre de la Convention ». En effet ce titre renvoyait aussi bien à la qualification d'un analyste dont la Convention reconnaissait que « la pratique était en accord avec les principes généraux qu'elle soutenait » qu'à celui d'un analyste nommé par la passe. Il y avait donc bien une nomination à la Convention, mais elle était rendue caduque par cette confusion des titres. Celle-ci alliée à la contingence de la publication donnée à la nomination témoignent de ce qui était attendu de la passe dans l'institution : tout bonnement rien.

Cette incohérence est déjà en elle-même surprenante mais la surprise se redouble lorsque l'on souligne qu'elle fut collective, en particulier celle des dix « fondateurs » de la Convention psychanalytique parmi lesquels se trouvaient cinq anciens A.E de l'École freudienne dont quatre furent membres du jury d'agrément⁵ et qui furent, lors des assises de l'E.F.P. en avril 1978 à Deauville, parmi les plus fervents défenseurs de la passe face à une assemblée pour une grande part sceptique ou pour le moins divisée sur le caractère décisif de cette procédure. Voilà donc une lecture, sans doute un peu rapide, d'une expérience de passe dans l'immédiat après-coup de la dissolution de l'E.F.P.

À ces assises de Deauville, les débats ont tourné autour de nombreux points que nous reconnâtrons aisément, pour certains d'entre eux comme étant

⁴ Ce "Conseil", composé de huit membres, n'avait aucun pouvoir décisionnaire. De "pouvoir", il n'avait que celui de la parole.

⁵ J. Clavreul, G. Raimbault, M. Safouan, et R. Tostain.

encore d'actualité. J'en extrais quatre qui peuvent se repérer comme points d'insistance du refus de la passe et de la nomination qui lui est articulée :

1. Première difficulté soulevée, et non des moindres, la question de la nomination "Analystes de l'école", ceux-ci étaient, à l'époque, identifiés aux didacticiens des anciennes institutions. « Ne serait-il pas envisageable, proposent différents membres de l'École, de penser une passe qui se disjoigne de la nomination puisqu'on peut désirer contribuer à l'élaboration de la théorie de l'analyse sans désirer passer A.E.⁶ ? » Il est surprenant que les arguments invoqués contre la nomination soient aujourd'hui les mêmes que ceux d'il y a trente ans, alors que la nature même de la nomination me semble avoir profondément changé.

2. Second point, la procédure était censée, et c'est là que prend sens la "subversion" de la passe, la procédure était censée permettre, je cite Clavreul, « de désengluer ce qui se passe dans les sociétés psychanalytiques [existantes] concernant la formation des analystes et de rebondir sur tous les modes de l'enseignement, sur les séminaires, sur les contrôles et avant tout sur l'analyse didactique⁷ ». C'est exactement ce que nous en attendons encore aujourd'hui. Or, a-t-il été soutenu lors de ces Assises, elle n'a fonctionné que comme lieu d'observation de la procédure elle-même, comme lieu d'observation des cures menées par les analystes siégeant au jury d'agrément. Autrement dit elle a fonctionné en vase clos.

3. Le troisième point d'achoppement concernait le fonctionnement même du jury d'agrément : peu ou pas de restitution des débats du jury à l'ensemble des membres de l'École, et lorsqu'il y en avait c'est la déception qui s'emparait de l'assemblée : aucun éclaircissement des critères de nomination n'étaient énoncés, non-réponse du jury pour certaines passes, opposition à ce que soit indiqué dans l'annuaire le nom des analystes nommés, spéculation sur la passe comme « testament de Lacan », etc. toutes sortes de critiques que nous connaissons pour avoir eu à y répondre.

4. Enfin, le quatrième point concerne tout ce qui tourne autour de la demande et du transfert dans la passe.

C'est ce dernier point que je vais développer, ce qui me permettra de reprendre avec plus de précision ce que j'en avais dit l'an dernier dans un texte intitulé « Demande et nomination dans la passe » paru dans le numéro 60 des *Carnets* de l'E.P.S.F.

Dans la Proposition d'octobre 1967 Lacan engageait le « vouloir » de garantie de l'analyste dans un « au-delà », « devenir responsable du progrès de l'École, devenir psychanalyste de son expérience même ». C'est la première définition de l'A.E. « Cette place implique, dit-il, qu'on veuille l'occuper : on ne peut y être que de l'avoir demandé de fait, sinon de forme. »

⁶ *Lettres de l'E.F.P.* n° 18, p. 180.

⁷ *Lettres de l'E.F.P.* n°15, p. 12.

C'est sur ce terme de « demande » que je m'étais arrêté dans mon intervention du mois de mai dernier dans laquelle je n'avais pas suffisamment souligné la différence entre une demande en tant qu'elle est prise dans une relation imaginaire à l'autre — demande d'amour — et une demande en tant qu'elle est de structure⁸. Cette « demande » du passant est à mettre en opposition à « l'initiative » que prend l'École pour « reconnaître un analyste ayant fait ses preuves ». Dans cette intervention de mai dernier, je remarquais que Lacan avait, entre 1967 et 1972, changé de terme pour désigner la manière dont un passant s'engage dans la passe. À partir de 1972, donc à peine deux ans après le début effectif de l'expérience, apparaissent, chez Lacan, de nouvelles formulations concernant la « demande de passe ». Nouvelles formulations qui dénotent, semble-t-il, un déplacement de la position du passant : le terme de « demande » disparaît au profit de celui « de s'offrir à ». C'est le passant qui, d'abord, « s'offre à l'expérience⁹ », puis, enfin, il « s'offre à cet état d'objet¹⁰ ». Je reviendrai plus loin sur cette dernière formule qui s'articule à la position de l'analyste. « S'offrir à l'expérience » est l'offre faite par le passant à l'École, une offre à ce que l'École en apprenne un peu plus sur le passage de l'analysant à l'analyste, c'est la gageure à ce que l'École puisse supporter de la nomination « analyste de l'École » par ce dispositif là. S'engager dans la passe, c'est donc l'offre que fait le passant à contribuer à ce gain de savoir. C'est, contrairement à l'expérience scientifique, une expérience subjective qui ne peut être reproduite à l'identique. Elle inclut et articule l'expérience du sujet et celle de l'institution. Pas tous les psychanalystes ne s'y engagent, quelques-uns peuvent suffire, pourvu qu'ils fassent série, même dépareillée. C'est un « tas de tous radicalement distincts¹¹ ». Lacan les appelait « les épars désassortis », c'est pourquoi le terme de « communauté d'A.E » doit être réinterrogé. Il est notoire que, sur ce point, « la passe est un échec complet ». Mais, pouvait-il en être autrement¹² ? Cette offre est donc plus à prendre au sens de “l'offre de services” que de “s'offrir en sacrifice” à je ne sais quel « dieu obscur¹³ » qui serait ici incarné par le désir du Maître, Lacan du temps de l'E.F.P ou celui de l'École, aujourd'hui. Malheureusement peu de sujets résistent à ce désir de s'offrir en sacrifice, soulignait Lacan dans la dernière leçon du séminaire *Les quatre concepts fondamentaux de la psychanalyse*¹⁴.

« S'offrir à cet état d'objet » est encore une formulation différente de celle de « s'offrir à l'expérience », elle met en perspective la « place de

⁸ Voir à ce propos, C. Conté, « La demande dans la passe », *Lettres de l'E.F.P.*, n° 18, p. 37.

⁹ J. Lacan, *Le savoir du psychanalyste*, séminaire inédit, le 1^{er} juin 1972.

¹⁰ Journées de novembre 1975, *Lettres de l'E.F.P.*, n° 24, pp. 247-250.

¹¹ *Ibidem.*

¹² Voir J. Clavreul, *op. cit.* p. 90.

¹³ J. Lacan, *Séminaire XI, Les quatre concepts fondamentaux de la psychanalyse*, Paris, Seuil, 1973, p. 247.

¹⁴ *Ibidem.*

semblant » à laquelle l'analyste est assigné dans la cure. Les déclinaisons successives opérées par Lacan, de la « demande de passe » jusqu'à « s'offrir à cet état d'objet » s'éclairent de ses avancées sur la place de l'analyste et des effets de l'expérience sur l'École. La passe ne déplace-t-elle pas la question de l'analyste en tant que personne sur « le désir du psychanalyste », soit un désir débarrassé du supposé de la demande ?

Dans la passe, c'est la question du désir du psychanalyste qui est en jeu et qui est d'un ordre autre que la question du transfert. Nous « touchons là, disait Lacan dans la Proposition, la futilité du terme de liquidation pour *ce trou où seulement se résout le transfert*. Je n'y vois, contre l'apparence, que dénégation du désir du psychanalyste¹⁵ ». L'expérience de la passe est une expérience qui permet d'interroger ce qu'a été le transfert de la cure dans un dispositif où ce dernier n'a pas cours, elle « n'a rien à faire avec l'analyse¹⁶ » disait Lacan en 1973. C'est une possibilité offerte à « un candide-a¹⁷ », en deux mots, de relire l'histoire de sa cure dans un autre lieu que celui du transfert, avec d'autres mots que ceux qui ont été adressés à l'analyste. Ça n'a rien à faire avec le transfert... en acte, même s'il a bien fallu qu'il y en ait eu et qu'il se soit défait dans la cure : le désir du psychanalyste peut-il être reconnu, entendu dans le dispositif s'il n'a pas été touché dans la cure ?

Ainsi la question se pose de ce que pouvait attendre Lacan de la procédure de la passe, qu'il ne pouvait recueillir dans les cures qu'il menait ? Le dispositif mis en place dans nos deux écoles — composition du Collège de la passe et son tourbillon, tirage au sort d'un cartel pour chaque passe — vise à parer à une contradiction majeure à laquelle a été confrontée l'E.F.P. et qu'elle n'a jamais pu traiter et encore moins résoudre. Le fait que Lacan et plusieurs autres membres du jury d'agrément entendaient les passes de leurs propres analysants ne redoublait-il pas quelque chose du transfert, même si ceux-ci n'étaient pas à la même place ? Comme membre d'un jury ou d'un cartel de passe, un analyste se met à une place où aucun analyste n'a à être à l'endroit de ses analysants et qui va à l'encontre de l'expérience elle-même. Mais que Lacan et d'autres avec lui, à qui on ne peut imputer quelque naïveté sur ce point, y soient restés n'était-ce pas parce qu'ils comptaient sur cette procédure pour élaborer collectivement quelque chose sur le désir du psychanalyste qui ne peut l'être dans le cadre du transfert, c'est-à-dire dans la cure ? L'existence du jury d'agrément avait « pour but de parer aux effets d'aliénation qu'engendre la réunion des didacticiens en un corps constitué » écrit Lacan en annexe à la Proposition de 1967 ; le moins que l'on puisse constater est que le résultat n'a pas été à la hauteur de l'attente. Sur toutes ces questions, Clavreul était

¹⁵ J. Lacan, « Proposition du 9 octobre 1967 sur le psychanalyste de l'École » dans *Autres écrits*, op. cit., p. 254.

¹⁶ J. Lacan, Congrès de l'École freudienne de Paris, La Grande Motte, 1-4 Novembre 1973, *Lettres de l'E.F.P.*, n° 15, p. 189.

¹⁷ *Ibidem*.

convaincu que par l'invention de la procédure de la passe « Lacan faisait avant tout l'aveu qu'il ne savait rien de l'essentiel sur ce qui fonde le psychanalyste à poursuivre sa tâche¹⁸ » et qu'il se limitait, par ce dispositif, à « proposer un cadre à ceux qui s'engagent dans la même voie que lui ». Cette conviction était étayée sans doute par sa proximité avec Lacan, mais aussi par les propos publics ou les écrits de celui-ci. Clavreul évoque très précisément cette question dans son dernier livre, dont je cite un passage :

Et nous¹⁹ sommes tombés d'accord sur un point : nous n'avions jamais entendu parler vraiment de la question de la destitution du « sujet supposé savoir ». Aucun passant n'en avait vraiment dit quelque chose. Je considère que nous disions là quelque chose de juste. On en a conclu que c'était vraisemblablement parce que nous étions dans un groupe « supposé savoir » et qu'il était impossible de se présenter devant un jury tout en le destituant en même temps. À mon avis, c'est une question importante parce qu'elle rejoint l'autorité que prend, de fait, un groupe constitué de notables : il ne forme pas « sujet supposé savoir », il forme un « groupe sachant ». [...] C'est devant cela en grande partie qu'a buté la pratique de la passe²⁰.

Clavreul ne souligne-t-il pas là « l'impasse » dans laquelle étaient pris les passants et les membres de l'E.F.P., entre cette position de « groupe sachant » dans la laquelle était mis le jury d'agrément et ce que Lacan a pu écrire dans la Proposition²¹ de 67 — « Je n'en suis pas plus loin que vous dans cette *œuvre* qui ne peut être menée seul, puisque la psychanalyse en fait l'accès » — ou qu'il a pu dire plus tard à Deauville²² — « c'est la question que je pose, à savoir qu'est-ce qui peut venir dans la boule de quelqu'un pour s'autoriser d'être analyste ? » Est-ce impensable qu'il ait dit vrai, qu'il n'en savait rien, bien qu'il en ait donné à différents moments de son enseignement les coordonnées ?

Ainsi donc la procédure de la passe, dans sa structure en chicane sur le modèle du trait d'esprit, permet d'éclairer ce qu'il en est du désir du psychanalyste, que ni la cure ni le contrôle ni un jury d'accueil (au sens de l'A.M.E.) ne peuvent élaborer. Nous voilà donc, à nouveau, confrontés à la question qu'Anne-Marie Braud formule par un « ça passe, par où ça passe ? » Pourquoi donc, « ça passe » par là et pas par ailleurs ? Pour des raisons de structure, comme l'a justement dit Frédérique Saldès au mois de novembre. Un dire, ça laisse des déchets, c'est ce qui se produit dans la cure, mais peut-on traiter ces déchets-là au lieu même de leur production ? Un déplacement n'est-il pas nécessaire ? Il est non seulement nécessaire pour le passant mais aussi pour l'analyste du passant du fait que c'est un point de réel qui ne peut qu'échapper à

¹⁸ J. Clavreul, « Candidature », inédit, 1983-84, p. 34.

¹⁹ Les quatre anciens membres du jury d'agrément de l'E.F.P. qui ont participé à la création de la Convention psychanalytique. Voir ci-dessus.

²⁰ Voir J. Clavreul, *L'homme qui marche sous la pluie*, op. cit., p. 109.

²¹ J. Lacan, « Proposition du 9 octobre 1967 sur le psychanalyste de l'École » dans *Autres écrits*, op. cit., pp. 252-253.

²² J. Lacan, *Lettres de l'E.F.P.*, n° 18, pp. 180-181.

la cure. Mais aussi parce que « cette “œuvre” ne peut être menée seul » au sens que donne Lacan de la logique dite de « collectivité ». Vous connaissez ce passage du « Temps logique » : « Si dans cette course [à la vérité], on est que seul, si l’on n’est tous, à toucher au vrai, aucun n’y touche pourtant sinon par les autres²³ ». « Cette œuvre » donc, qui consiste à élaborer ce qu’il en est du désir du psychanalyste, est une “œuvre” collective. Elle rappelle ce que Lacan désignait, à propos de l’analyse de l’analyste : « L’œuvre de l’analyste nécessite une longue ascèse subjective, et qui ne sera jamais interrompue²⁴. » C’est la visée d’une école que d’élaborer « cette ombre épaisse à recouvrir ce raccord [...], celui où le psychanalysant passe au psychanalyste, voilà ce que notre École peut s’employer à dissiper²⁵ », écrit Lacan dans la Proposition.

Dans le moment de passe, je parle de celui qui se produit dans le cure, analysant et analyste sont pris en même temps dans un mouvement de bascule où l’un « voit chavirer l’assurance qu’il prenait de son fantasme » dont il est destitué, et l’autre, l’analyste, chu comme objet *a* se voit frappé d’un « désêtre » où « se dévoile l’inessentiel du sujet supposé savoir²⁶ », d’autant plus que de ce savoir supposé, l’analyste ne sait rien. Dans ce double mouvement, topologiquement illustré par une bande de Mœbius, se trace la perspective de la fin de la cure où le signifiant S du transfert « nommable d’un nom propre », celui de l’analyste, advient comme S_q , comme signifiant quelconque²⁷. Ce temps de déconstruction du transfert et d’irruption du désir de l’analyste ne peut être élucidé dans la cure elle-même. Après l’éclair, « l’ombre épaisse » retombe aussitôt s’il n’est pas porté dans un autre lieu de parole.

Le « trou par où se résout le transfert²⁸ » ou « la faille » par laquelle Lacan a « fait passer sa passe²⁹ » sont autant de termes qui évoquent les dernières avancées de son enseignement à partir du nouage borroméen du réel, du symbolique et de l’imaginaire. Pour reprendre, avec ces nouveaux outils, les questions de la fin de la cure et de la passe, il lui a fallu réintroduire la structure du tore dans le nouage. Deux propositions sur la fin de la cure sont avancées par Lacan au début du séminaire *L’insu que sait...* La première, le 16 novembre 1976 : la fin de l’analyse serait « savoir y faire avec son symptôme » dont je ne parlerai pas aujourd’hui, et la seconde le 14 décembre 1977 en s’appuyant sur le double retournement du tore du symbolique.

²³ J. Lacan, « Le temps logique », *Écrits*, Paris, Seuil, 1966, p. 212.

²⁴ J. Lacan, « Fonction et champ de la parole et du langage », *Écrits, op. cit.*, p.321.

²⁵ J. Lacan, « Proposition du 9 octobre ... », *op. cit.*, p. 252.

²⁶ *Ibidem*, p. 254.

²⁷ Sur ce point, on pourra lire avec intérêt l’intervention de G. Hubé à la réunion publique du Collège de la passe, le 9 décembre 2006 à Bordeaux. Cf. *Carnets* n° 64, pp. 7-14.

²⁸ J. Lacan, « Proposition du 9 octobre 1967 », *Autres Écrits, op. cit.*, p. 254.

²⁹ J. Lacan, *Lettres de l’E.F.P.*, n° 15, p. 193.

On peut dire que l'analyse « s'attache à mettre au dehors ce qui est à l'intérieur, c'est-à-dire l'inconscient³⁰ », l'inconscient identifié au symbolique. Cette mise au dehors s'illustre du retournement du tore du symbolique, sur lequel il est nécessaire de faire une coupure. Celle-ci caractérise l'interprétation, voire la cure elle-même. Par ce retournement du symbolique, les tores du réel et de l'imaginaire se trouveront à l'intérieur de celui du symbolique, on obtient ainsi une *disposition* des trois tores complètement différente de celle du nœud borroméen classique tout en en conservant la structure. Lacan considère que cette structure, qui se spécifie d'une « préférence donnée entre tout à l'inconscient », est relativement viable. C'est ce que l'on peut attendre d'une fin d'analyse « pour ce qui de mettre l'accent de cette fonction du savoir de l'une-bévue³¹, ça s'arrange dans la vie de chacun³² », corroborant ainsi ses propos tenus en novembre 1975 dans l'une de ses conférences nord-américaines : « Je peux seulement témoigner de ce que ma pratique me fournit. Une analyse n'a pas à être poussée trop loin. Quand l'analysant pense qu'il est heureux de vivre, c'est assez³³ ». Bien que Lacan ne le dise pas en ces termes, il semble donc que cette fin d'analyse caractérise une fin d'analyse « thérapeutique ».

Mais Lacan pousse « le point de finitude » de l'analyse un peu plus loin, prenant appui sur le texte de Freud, *Analyse avec fin et analyse sans fin*, qui préconisait que les psychanalystes refassent de temps en temps « des tranches » qu'il qualifie de « contre-analyse ». Celle-ci consiste, pour Lacan, à faire une seconde fois la coupure du symbolique de manière à ce que celui-ci reprenne la forme d'un tore droit, non retourné et donc que le nœud borroméen soit restauré dans sa forme originale : cette seconde coupure produite par et dans ce « second tour » de la cure est celle qui caractérise la « passe » lorsque le voile de « la jouissance ignorée » est déchiré et que le sujet se retrouve face à son horreur. Cette déchirure, cette « faille » ouvre la voie à la résolution du transfert « qui ne saurait déboucher sur rien si l'analysant ne comprend pas qu'en tant qu'analyste, ou futur analyste, c'est lui-même, en tant que sujet-supposé-savoir, qui doit être destitué³⁴ ».

³⁰ J. Lacan, séminaire *L'insu que sait de l'une-bévue s'aile amour*, inédit, leçon du 14 décembre 1976.

³¹ Identifié à l'inconscient.

³² *Ibidem*, fin de la leçon du 14 décembre 1976

³³ J. Lacan, Conférences et entretiens dans des universités nord-américaines. Paru dans *Scilicet* n° 6/7, 1975, pp. 7-31, sous le titre : « Yale University, Kanzer Seminar ».

³⁴ J. Clavreul, *op. cit.*, p. 159.